

GARANTIE & ENTRETIEN

Autoclaves Enbio

enbio.

Votre autoclave Enbio bénéficie d'une garantie constructeur de 24 mois à compter de la date d'achat ou de 4 000 cycles de stérilisation, selon la limite atteinte en premier. Ce document vous explique les conditions de garantie, les recommandations d'entretien et les démarches à suivre en cas de problème.

GARANTIE CONSTRUCTEUR

24 mois ou 4 000 cycles

À la première échéance suivant l'achat (Europe et Japon)

CONTACT ENBIO

SAV: <https://forms.enbio.com/><https://enbio.com/fr/pages/myenbio-app>

01 À la réception de votre autoclave

- Vérifiez l'état du colis et de l'appareil dès la livraison. Si vous constatez un dommage apparent, indiquez des réserves précises sur le bon de livraison et contactez rapidement notre SAV.
- Si l'appareil présente un dysfonctionnement au déballage, prévenez-nous sans attendre.
- Conservez l'emballage d'origine : il pourra être nécessaire pour un retour de l'appareil.

Après votre achat, nous vous recommandons également de créer un compte sur **my.enbio** et d'y enregistrer votre autoclave pour faciliter son suivi : <https://enbio.com/fr/pages/myenbio-app>

02 Conditions essentielles de la garantie Enbio

1. La garantie couvre les défauts de conception, de matériaux ou de fabrication imputables au constructeur, sous réserve d'une utilisation et d'un entretien conformes au manuel Enbio.
2. Toute prise en charge est soumise à l'évaluation du service technique Enbio. Pour les autoclaves achetés dans l'Union européenne à partir du 1er avril 2026, un remplacement par un appareil neuf peut être proposé si la panne est couverte par la garantie et qu'Enbio valide cette solution.
3. Le remplacement ne fait pas démarrer une nouvelle garantie de 24 mois. La garantie initiale est prolongée de la durée d'immobilisation prise en compte par Enbio.
4. Conservez votre facture d'achat délivrée par un distributeur agréé. Elle doit mentionner clairement la date d'achat et le numéro de série de votre autoclave.



03 Suivi de votre appareil et entretien

L'application my.enbio facilite le suivi de votre autoclave. Elle permet notamment de consulter et d'archiver les rapports de stérilisation, de suivre l'utilisation de l'appareil et de recevoir des rappels d'entretien.

Pour préserver le bon fonctionnement de votre autoclave, respectez les consignes de nettoyage et de remplacement des consommables indiquées dans le manuel d'utilisation.

Une inspection préventive par un service agréé Enbio est recommandée une fois par an, ou plus tôt si le nombre de cycles prévu pour votre appareil est atteint. Contactez le SAV Enbio pour connaître l'échéance applicable et organiser cette intervention.

04 Comment demander une prise en charge SAV ?

Pour signaler un problème ou demander une assistance, remplissez le formulaire Enbio : <https://forms.enbio.com/>

Afin de faciliter le traitement de votre demande, préparez :

- Votre facture d'achat ;
- Le numéro de série de votre autoclave ;
- Une description précise du problème ;
- Si possible, des photos ou une vidéo montrant le dysfonctionnement.

Le SAV Enbio vous communiquera les instructions à suivre.

ATTENDEZ LES CONSIGNES DU SAV AVANT TOUT RETOUR DE MATÉRIEL

Si vous avez besoin d'aide pour effectuer cette démarche, notre équipe reste à votre disposition.

05 Frais et principales exclusions

Lorsqu'une panne est prise en charge au titre de la garantie, Enbio couvre les frais de réparation, les pièces nécessaires et le transport prévu dans le cadre de sa procédure SAV.

La garantie ne couvre pas l'usure normale ni les consommables, notamment :

- le joint de la face avant ;
- le filtre HEPA ;
- le filtre de chambre.

Les dommages liés à une mauvaise utilisation, un entretien non conforme, une eau inadaptée ou une intervention non autorisée peuvent être exclus de la garantie. Des frais de diagnostic, de réparation ou de transport peuvent alors s'appliquer. Demandez au SAV Enbio les tarifs applicables et un devis avant d'autoriser une intervention payante.